Règlement de l’AVB Cup 2023-24

Cette année l'AVB Cup revient à la formule de groupes, ou poules, où chaque individuel ou équipe se rencontre dans une première phase. Les participants de chaque groupe ont été choisis par un tirage au sort pendant le petit-déjeuner d’ouverture de notre saison. A la fin de cette phase, les deux premiers de chaque groupe doivent se rencontrer en élimination, en quart de finale, demi-finale et finale, avec un match pour la médaille de bronze entre les demi-finalistes perdants. Chaque compétition a donc quatre groupes de trois ou quatre membres en équipes, quatre ou cinq en individuel.

Les joueurs seront tenus à compléter la phase de groupes avant la mi-mars, afin d’accomplir la deuxième partie de la compétition avant la clôture de la saison en juin. L’année dernière a vu beaucoup de retards, pour des raisons parfois inévitables, mais pas toujours. Vous devez donc commencer à prendre rendez-vous avec vos adversaires dans les meilleurs délais.

La composition des groupes est publiée sur le site de l’Association. Les coordonnés des joueurs ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité mais seront fournis à la demande par Jean-Claude Catherine ou autre membre du bureau.

Cette année, pour changer un peu et en principe faire plus rapide, le formule de jeu en équipe devient le **foursome,** où chaque couple joue une seule balle alternativement, un(e) des deux démarrant sur les trous pairs, l’autre sur les impairs, et ainsi jusqu’au trou, y inclus des balles provisoires.

Les coups reçus, 100% de la différence au moment de la partie, sont déterminés en fonction de l’index ou le niveau de jeu justifié calculé par la FFG de la couleur habituelle du départ de chacun, qui sont la base du handicap de jeu. Ceci est donné pour Villennes et peut varier selon le parcours mais les écarts resteront normalement les mêmes. Pour les équipes le handicap est la somme de l'index plus bas des deux partenaires multiplié par 0,6 et par 0,4 pour le plus haut.

Bien que normalement la plupart des rencontres auront lieu à Villennes, il est permis de les jouer sur n’importe quel parcours par accord commun, et même lors d’une autre sortie de l’AVB si la formule le permet (par exemple une Chouette) et l’organisateur est averti.

Toute modification de l'index ou niveau de jeu faite en cours de la saison devient tout de suite valable pour l'AVB Cup et doit être signalé à l’organisateur et aux adversaires.

Un match gagné vaut 3 points, un match nul 1 point. En cas d’un nombre égal de points à la fin de la phase des groupes, c’est l’écart entre les trous gagnés et perdus qui décide. En phase d’élimination, s’il y a match nul c’est le “countback” (le meilleur score sur les derniers trous).

Après chaque match vous êtes priés de envoyer une carte de score numérisée par courriel à Martin Bennitt (martinbennitt@gmail.com) ou sinon la lui livrer dans les plus brefs délais.

En cas de litige éventuel, la décision de l'organisateur est finale.